

Ville de LAMBALLE-ARMOR

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUILLET 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-et-un, le cinq juillet, à 18H30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'espace Lamballe Terre & Mer, 41 rue Saint-Martin à Lamballe-Armor, sous la présidence de M. Philippe HERCOUËT, Maire de la commune de Lamballe-Armor.

Date de l'envoi de la convocation : 29 juin 2021.

PRESENTS :

ARTHEMISE Fabienne, BENOIT Jean-François, BERNU Sylvain, BOUZID Nathalie, BRIENS Pierrick, CAURET Camille, de SALLIER DUPIN Stéphane, FORTIN Céline, GAUVRIT Thierry, GILLARD Nadine, GRIMAUULT David, GUYMARD Jean-Luc, HERCOUET Philippe, JEGU Josianne, LE BOUCHER Colette, LEVY Christelle, L'HEVEDER Jérôme, MEGRET Yves, MERIAN Caroline, RICHEUX Laëtitia, ROYER Thierry, URVOY Laurence.

ABSENTS :

- BREXEL Pierrick donne pouvoir à RICHEUX Laëtitia,
- BURLLOT David donne pouvoir à L'HEVEDER Jérôme,
- GOASTER Samy donne pouvoir à de SALLIER DUPIN Stéphane,
- GOUEZIN Alain donne pouvoir à JEGU Josianne,
- LE BOULANGER René donne pouvoir à GRIMAUULT David,
- LE MOIGNE Christine donne pouvoir à GILLARD Nadine,
- LINTANF Goulven donne pouvoir à BRIENS Pierrick,
- M'BAREK Sébastien donne pouvoir à LE BOUCHER Colette,
- PECHA Virginie donne pouvoir à GAUVRIT Thierry,
- VITEL Fabien donne pouvoir à URVOY Laurence,
- LAVENU DE NAVERAN Hélène, LE GUEN Nadège, LE MAUX Thierry,

SECRETAIRE DE SEANCE : Céline FORTIN

Délibération n°2021-070

Membres en exercice : 35 – Présents : 22 - Absents : 13 – Pouvoirs : 10

VIE ASSOCIATIVE EMPLOI ASSOCIATIF – VOLLEY EST ARMOR – CONVENTION QUADRIPARTITE
--

Dans le cadre de sa politique de soutien à l'emploi au sein des structures associatives, le Conseil Départemental est engagé depuis 2005 dans le financement d'emplois associatifs locaux. Le financement de ces emplois fait l'objet d'une convention tripartite entre le Conseil Départemental, l'association et la ville de Lamballe-Armor.

En date du 16 novembre 2020, la Ville de Lamballe Armor a adopté à l'unanimité le renouvellement de ces aides pour cinq associations concernées à ce jour par le dispositif : la MJC, ART'L, Atelier de la Marouette, Lamballe football Club, Tennis Club Lamballais.

Depuis 2017, la Ville de Lamballe Armor apporte également son soutien, au titre de l'aide à l'emploi associatif, au Volley Est Armor, conditionné à la création et l'encadrement d'une école de Volley Ball

pour les enfants sur Lamballe-Armor. La convention arrive à terme le 30 juin 2021. Il s'agit donc de procéder à son renouvellement.

Le Département propose une nouvelle convention régissant les modalités suivantes :

- Une convention quadripartite entre Le Volley Est Armor, Dinan Agglomération (5 000 €), la Ville de Lamballe-Armor (3 200 €) et le Département, établie pour une durée de 4 ans,
- Un financement départemental plafonné à la hauteur de 8 000 € par an pour un équivalent temps plein, représentant au plus $\frac{1}{3}$ du coût du poste.

Pour sa part, la Ville de Lamballe-Armor souhaite y inscrire des modalités spécifiques :

- Engagement de l'association à proposer des interventions au sein de la Ville de Lamballe-Armor sur 3 axes
 - o La création d'une école de Volley, à travers 2 séances hebdomadaires d'initiation au Volley
 - 1 séance pour les 4/7 ans axée sur le « Baby Volley »
 - 1 séance pour les 7/12 ans
 - o Des stages d'initiation durant les vacances scolaires
 - o Des interventions ponctuelles au sein des Accueils de loisirs et sur le temps scolaire, périscolaire en concertation avec les établissements concernés
- Financement municipal à hauteur de 3 200 € par an pour un 0,40 équivalent temps plein.

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal :

- DECIDE de renouveler son partenariat avec le Département pour cet emploi associatif local,
- VALIDE les modalités spécifiques d'attribution d'une aide, présentées ci-dessus,
- PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget pendant la durée de la convention,
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention quadripartite et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

Certifié envoyé à la Préfecture le	15 JUL. 2021
Affiché le	15 JUL. 2021

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR, LESDITS JOUR, MOIS ET AN.
(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le

15 JUL. 2021

Philippe HERCOUET
Maire de Lamballe-Armor

